



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice	13
Présents	10
Votants	11

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE,

Le 18 mars,

Le Conseil Municipal de la commune d'AURONS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. André BERTERO.

N° 2024/06 -

Date de la convocation municipale : 8 mars 2024

**OBJET :**

Approbation des travaux de proximité proposés pour l'exercice 2024 et de la demande de subvention correspondante auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Présent(e)s :

Mmes Régine FARLIN – Mélanie GALVEZ - Natacha GRISONI – Sophie KERNEN – Véronique LE FUR & MM. André BERTERO – Christian DENANS – Stephan LUCIBELLO – Thierry MOPIN - Jean de PALEVILLE

Absent(e)s excusé(e)s :

M. Alain BROUSSE donne pouvoir à M. Stephan LUCIBELLO

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme Virginie BOCCA & M. Alain GRANDGIRARD

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'à chaque début d'exercice, il convient d'effectuer différents aménagements et travaux d'entretien rendus nécessaires dans la commune.

A cet effet, il propose d'examiner en détail le plan de financement prévisionnel ci-dessous reprenant différents projets sur lesquels les conseillers municipaux sont invités à se prononcer, la part de l'autofinancement communal représentant 30 % des travaux soit 14 693,10 €.

Nature des travaux	Montant HT	Vote Pour	Vote Contre	Abstention
Déplacement socles réseau vidéo	5 461,00 €	11	0	0
Aménagement bassin du Belvédère	4 240,00 €	11	0	0
Fourniture & pose panneau solaire Croix Belvédère	1 515,00 €	11	0	0
Aménagement Grottes (escaliers supplémentaires)	7 900,00 €	11	0	0
2 <sup>ème</sup> tranche Parking contre allée des Platanes	25 409,00 €	10	1	0
<i>Sous-total</i>	<i>44 525,00 €</i>			
Aléas de chantier (10 %)	4 452,00 €			
<b>Montant total des travaux à financer</b>	<b>48 977,00 €</b>			
Subvention du Conseil Départemental (70 %)	34 283,90 €			

Après avoir examiné les différents devis et en avoir débattu, le Conseil Municipal, à dix voix pour et une voix contre (Mme Sophie KERNEN) :

- Approuve la réalisation des projets précités,
- Charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des B.D.R.,
- Fait inscrire au Budget Primitif 2024 les crédits correspondants.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance,

Le maire d'AURONS,



Mme Véronique LE FUR



André BERTERO

*Le maire d'Aurons certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'état et de sa publication.*